

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 7 JUIN 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-044 : ÉCHANGE PARCELLAIRE AVEC LES CONSORTS SCHEID / FLORIN / GALILEA DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE PARCELLES

Monsieur le Maire explique que l'opération projetée a pour but de réaliser un échange parcellaire.

Considérant que la clôture sur le chemin communal et sur une partie de la voie communale n°3 n'est pas implantée sur la limite de propriété

Considérant qu'elle se trouve pour une partie sur l'emprise du chemin (parcelles ZB 129 et 130) et pour le reste dans la propriété des consorts SCHEID – FLORIN – GALILEA (parcelles ZB 126 – 127)

Considérant qu'un échange de parcelle est nécessaire sans paiement de soulte compte tenu des accords passés entre les parties

Considérant que les consorts SCHEID prennent en charge les frais de notaire et la mairie prend en charge les frais de géomètre

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE de déclasser les parcelles cadastrées ZB 126 - 127 du domaine privé afin de les reclasser dans le domaine public

ACCEPTE :

- le reclassement de la parcelle cadastrée ZB 126 pour une superficie de 2 m² dans le domaine public, au prix de 3.98 euros, évalué par les Domaines
- le reclassement de la parcelle cadastrée ZB 127 pour une superficie de 18 m² dans le domaine public, au prix de 35.82 euros, évalué par les Domaines

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le



ID : 077-217702380-20190613-2019044BIS-DE

ACCEPTÉ :

- de déclasser les parcelles cadastrées ZB 129 – 130 du domaine public afin de les reclasser dans le domaine privé
- le reclassement de la parcelle cadastrée ZB 129 pour une superficie de 11 m² dans le domaine privé, au prix de 21.89 euros, évalué par les Domaines
- le reclassement de la parcelle cadastrée ZB 130 pour une superficie de 55 m² dans le domaine privé, au prix de 109.45 euros, évalué par les Domaines
- de céder les parcelles ZB 129 -130 aux Consorts SCHEID – FLORIN – GALILEA et en contrepartie, ces derniers cèdent les parcelles ZB 126 – 127 à la commune

VALIDE les échanges des parcelles

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés afférents

PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge des consorts SCHEID – FLORIN ET GALILEA

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

